

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY

FEB 16 1983



Distr.
LIMITEE

T/COM.10/L.323
7 février 1983
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

COMMUNICATION PRESENTEE PAR Mme BETTY OLSON, COORDONNATRICE DU
MOUVEMENT NEBRASKANS FOR PEACE, AU SUJET DU TERRITOIRE SOUS
TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

NEBRASKANS FOR PEACE
430 South 16th Street
Lincoln, Nebraska 68508

A Chapter of Clergy and Laity Concerned

26 janvier 1983

Monsieur Fred Zeder
Office for Micronesian Status Negotiations
State Department
Washington, D.C. 20240

Monsieur,

Le plébiscite qui doit avoir lieu le 10 février aux Palaos sur l'Accord de libre association nous est un sujet de préoccupation sérieuse. Nous n'estimons pas qu'organiser à une telle date le plébiscite serve au mieux les intérêts du peuple palaosien. Nous mettons en doute également la nécessité d'un plébiscite distinct pour les Palaos alors qu'aux termes de l'Accord signé en août les trois parties de la Micronésie sont censées voter simultanément sur leur accord de libre association respectif. La hâte d'organiser un plébiscite distinct aux Palaos, alors qu'aucune date n'a encore été fixée pour les autres plébiscites, est une indication des pressions injustifiées exercées par le Gouvernement des Etats-Unis pour servir ses intérêts stratégiques dans la région.

L'Accord sur lequel doit voter le peuple palaosien est un document extrêmement complexe de 300 pages qui engage tout son avenir. Une décision de cette importance ne devrait pas être prise dans le cadre d'un plébiscite organisé à la hâte. Par ailleurs, certaines parties du libellé du bulletin de vote sont trompeuses. Il est demandé au peuple palaosien d'approuver l'accord aux termes duquel "les Etats-Unis devront respecter certaines restrictions et conditions concernant les matières radioactives, chimiques et biologiques", alors qu'il n'est fait état d'aucune restriction. En fait, l'Accord permet aux Etats-Unis d'introduire des armes nucléaires aux Palaos "pour des besoins militaires tels qu'ils seront déterminés par le Gouvernement des Etats-Unis". L'emploi du mot "restriction" apparaît clairement comme une manoeuvre visant à induire le peuple palaosien en erreur.

Les plans des Etats-Unis, en application de l'Accord, d'occuper près d'un tiers de ce petit pays pour y implanter des bases militaires et de transformer une superficie de 12 000 hectares en camp d'entraînement aux méthodes de guerre dans la brousse, vont déjà à l'encontre des désirs exprimés du peuple palaosien. Ces dernières années, en trois occasions, il a voté en faveur d'une constitution excluant expressément l'explosion, le stockage, l'essai, l'utilisation ou l'évacuation de matières nucléaires et d'armes chimiques aux Palaos.

Aux termes de l'Accord de tutelle de l'Organisation des Nations Unies 1/ qui place la Micronésie sous le contrôle des Etats-Unis, notre gouvernement s'est engagé à oeuvrer en faveur d'une autonomie de la région et à respecter "les aspirations librement exprimées des populations". Un plébiscite organisé à la hâte sur un accord qui donne aux Etats-Unis près d'un tiers du territoire palaosien, leur confie la responsabilité d'assurer la sécurité et la défense du pays pendant 50 ans et, de plus, énonce en termes trompeurs la proposition relative à la question vitale des matières nucléaires, ne fait pas honneur au gouvernement qui a accepté la responsabilité de tutelle. Le plébiscite devrait être ajourné jusqu'à ce que la population ait pris justement conscience des véritables conséquences de l'Accord.

Veillez agréer, Monsieur, etc.

La coordonnatrice du Mouvement
Nebraskans for Peace,

(Signé) Betty OLSON

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).
